

Mis en ligne le : 20/12/22  
Sur www.plouedern.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 13 décembre 2022

Délibération N° : 2022/12/13/13

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 16 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : Mmes NOWAK (pouvoir à M. GOALEC), MAUBIAN (pouvoir à Mme SÉNÉ) et MM BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND et GARAUULT.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## CONVENTION AVEC LA MAISON POUR TOUS

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la convention avec la Maison Pour Tous de Landerneau (MPT) arrive à échéance en fin de cette année et qu'il faut donc de se prononcer sur le projet de nouvelle convention tripartite entre Plouédern, Trémaouézan et la MPT.

M. Bernard GOALEC présente le projet de nouvelle convention qui permettra aux adolescents de Plouédern de bénéficier des services proposés par la MPT de Landerneau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance,  
Éric LE CHENADEC



Le Maire,  
Bernard GOALEC

